



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALET/PET.10/711
5 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION PRESENTEE PAR Mme SARA E. RIOS, STAFF ATTORNEY,
CENTER FOR CONSTITUTIONAL RIGHTS, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Center for Constitutional Rights
666, Broadway
New York N. Y. 10012

Le 3 mai 1988

Objet : Territoire sous tutelle des Iles
du Pacifique
République des Palaos

Monsieur le Président,

Je souhaite avoir la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de tutelle. Comme vous le savez, le Center for Constitutional Rights représente les plaignants dans l'affaire Fritz c. Sali, action intentée pour contester la modification de la Constitution des Palaos et le vote sur l'Accord de libre association qui a suivi. Il est de la plus haute importance que les derniers rebondissements de cette affaire soient portés à la connaissance du Conseil de tutelle.

S. E. M. John BIRCH
Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

T/PET.10/711

Français

Page 2

Nos clients devant, à ce que je comprends, prendre la parole le 12 mai 1988, je souhaiterais pouvoir prendre la parole le même jour. A défaut, je souhaiterais le faire le 13 mai.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre décision aussitôt que possible. Je vous remercie de bien vouloir examiner ma demande.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Sara E. RIOS

Staff Attorney
